

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 25 MAI 2015

L'an **deux mille quinze** et le **vingt-cinq** du mois de **Mai** à **17 heures 05 minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2015.**

Date d'affichage : **19 Mai 2015.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –
Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. Bernard BATIFOULIER –
M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –
M. René CAUSSIGNAC donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Antoine PES –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

DELIBERATION N° 2015/32 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'ACTIVITES IMPLIQUANT
DES INTERVENANTS EXTERIEURS POUR L'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en Décembre 2009 (délibération N°2009/65), la commune
avait signé une convention avec l'Inspection d'Académie et l'Ecole Primaire de MONTAGNAC –
MONTPEZAT, afin de permettre l'intervention d'un enseignant extérieur de musique.

Il précise que cette année, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a accordé son
agrément à Monsieur Laurent CARLIER, représentant l'association « AltriCanti » de VOLX.

Monsieur le Maire ajoute que cette prestation de 10 séances de chant choral, dont le montant s'élève à
720 € sera prise en charge au budget de fonctionnement de l'école au titre de l'année 2015.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres
présents :

- **APPROUVE** la convention relative à l'organisation d'activités impliquant un intervenant extérieur
de musique telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à payer la prestation de 720 € à
l'association « AltriCanti » de Volx.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO